Envoyé en préfecture le 04/03/2016
Reçu en préfecture le 04/03/2016
Affiché le
ID : 041-244100798-20160229-041_013_2016-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

15 FEVRIER 2016

Rapport présenté en CLECT du 15/02/2016

SOMMAIRE

OBJET DE LA DEMANDE DE REVISION
EVALUATION DU TRANSFERT INITIAL
CONSEQUENCES SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

OBJET DE LA DEMANDE DE REVISION

La Commune de Chambord demande la révision de son attribution de compensation.

En effet, par une délibération n° 041/182/2007 en date du 7 novembre 2007, le montant des attributions de compensation a été revu suite à différents transferts de compétences intervenus en 2007 (équipements sportifs, logements sociaux…).

A ce titre, la commune de Chambord s'est vue retenir sur son AC, à compter du 01/01/2007, un montant de 3 270 € correspondant aux charges évaluées sur la partie relative au DOJO de Chambord.

Or, la CC, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'est jamais intervenue sur la prise en charge de dépenses pour ce local.

EVALUATION DU TRANSFERT INITIAL

Dans le cadre du transfert des Equipements sportifs de l'année 2007, il avait été réalisé un travail de collecte des charges auprès des communes concernées. Ce travail est récapitulé dans le tableau suivant :

CLECT NOV 2007	Compétence équipements sportifs		
	Participation des communes au syndicat du collège de Bracieux CA 2006	fonctionnement des équipements spécifiques (dojos, gymnases en régies, stand de tir)	investissement des équipements spécifiques (dojos, gymnases en régies, stand de tir)
BAUZY	2 940		
BRACIEUX	12 995	6 020	1 322
CHAMBORD	490	3 270	
CROUY SUR COSSON			
LA FERTE SAINT CYR			
FONTAINES	6 125		
HUISSEAU SUR COSSON	17 150		
MASLIVES			
MONTLIVAULT			
MONT PRES CHAMBORD	35 770	15 639	2 612
NEUVY	3 920		
SAINT CLAUDE DE DIRAY	490		
SAINT DYE SUR LOIRE			
SAINT LAURENT NOUAN		21 585	220
THOURY			
TOUR EN SOLOGNE	6 615		
TOTAL	**86 495**	**46 514**	**4 154**

Envoyé en préfecture le 04/03/2016
Reçu en préfecture le 04/03/2016
Affiché le
ID : 041-244100798-20160229-041_013_2016-DE

La somme retenue à l'époque avait été évaluée à 3 270 € / an comme charge pour la commune.

La somme représente donc au 31/12/2016 : 10 x 3 270 = 32 700 €

Monsieur Marion (Neuvy) souhaite connaître la méthode d'évaluation des coûts intervenue à l'époque.

- ⇨ En ce qui concerne la colonne 1 du tableau, relative à l'évaluation de la participation des communes pour le gymnase de Bracieux, les évaluations se sont faites sur les chiffres inscrits au Compte Administratif du Syndicat du Collège qui avait en charge la gestion du Gymnase de Bracieux.
- ⇨ En ce qui concerne les 2 colonnes suivantes, l'évaluation a été réalisée à partir des données collectées auprès des communes. Les sommes indiquées, représentent donc la moyenne des dépenses inscrites dans les 3 derniers CA des communes concernées.

CONSEQUENCES SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation 2016 pour la commune de Chambord est de 11 561.72 € (validée par délibération n°041/142/2015 du 14/12/2015).

- ⇨ Proposition : modifier l'AC 2016 en intégrant la révision depuis 2007.

AC révisée en vitesse de croisière : 11 561.72 + 3 270.00 = 14 831.72 €

AC 2016 : 14 831.72 + (9 x 3 270 €) = 14 831.72 + 29 430 € = 44 261.72 € (les 9 correspondants aux 9 années pour lesquelles l'AC pourrait être révisée (2007 à 2015)

➔ Avis de la CLECT : Avis favorable à l'unanimité.

Information complémentaire : la motivation de cette modification de l'Attribution de compensation, entrainera aussi une modification statutaire qui pourra intervenir dans le courant de l'année, en même temps que celles imposées par la loi NoTRE (zone activités économiques notamment).